

Contact Commercial: Julie KOESSLER - 06 11 30 35 80 -j.koessler@habitatdelavienne.fr



# A 15 MIN DE LA GARE DE POITIERS, HARMONIE ET CADRE DE VIE

# LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Béruges et le bailleur social Habitat de la Vienne lancent officiellement un programme de commercialisation de terrains viabilisés commercialisés à partir de 31 000€ TTC pour des parcelles de 360 à 900 m². La première tranche de 26 lots est d'ores et déjà ouverte à la réservation. Les terrains sont libres de constructeur et ouverts à tous, sans condition de ressources.

Ces parcelles sont idéalement situées à proximité du centre-bourg et s'intègrent dans un projet d'éco-hameau avec de nombreux aménagements urbains et paysagers.

L'éco-hameau a pour priorité de redonner une place plus équilibrée à l'homme dans l'harmonie de son environnement et dans le respect des écosystèmes.

Des mails verts permettront de traverser le lotissement et de retrouver les cheminements doux et de randonnées qui bordent le terrain.

Afin de favoriser le concept d'éco-hameau, un règlement est mis à disposition sur le mode constructif et les matériaux pour que les constructions soient en harmonie avec l'environnement et les ressources. Un dossier complet est consultable en mairie (plan de masse, plans des lots, prix, etc.).





# **LOTS À BÂTIR**

- Viabilisés et libres de constructeur
- De 360 à 900 m<sup>2</sup>

Chacune des 26 parcelles vous propose un espace idéal pour ancrer votre quotidien.

Découvrez une large palette d'espaces à vivre pour y construire votre bonheur!

# **BÉRUGES**

La commune dispose d'un patrimoine historique riche et qualitatif, à travers l'Abbaye, le musée et les châteaux mais également par les espaces naturels et les nombreux itinéraires de randonnées qui traversent Béruges.

Ce futur projet s'intégrera à la qualité du cadre de vie de la commune, moteur de son attractivité. La commune souhaite à travers cet aménagement donner la priorité au paysage et à l'écoconstruction.

Quelques mots sur Habitat de la Vienne...

Habitat de la Vienne est le premier bailleur de la Vienne avec une présence dans 204 communes et près de 12 000 logements. Premier investisseur sur les programmes de rénovation urbaine, producteur de logements familiaux, constructeur d'EHPAD et résidences socio-médicales.

Habitat de la Vienne devient aménageur et commercialise des lots à bâtir. Il s'agit de la cinquième opération d'aménagement pour Habitat de la Vienne, après celles des Roches Prémarie, de Poitiers Bellejouanne, de Vivonne et de Dissay.

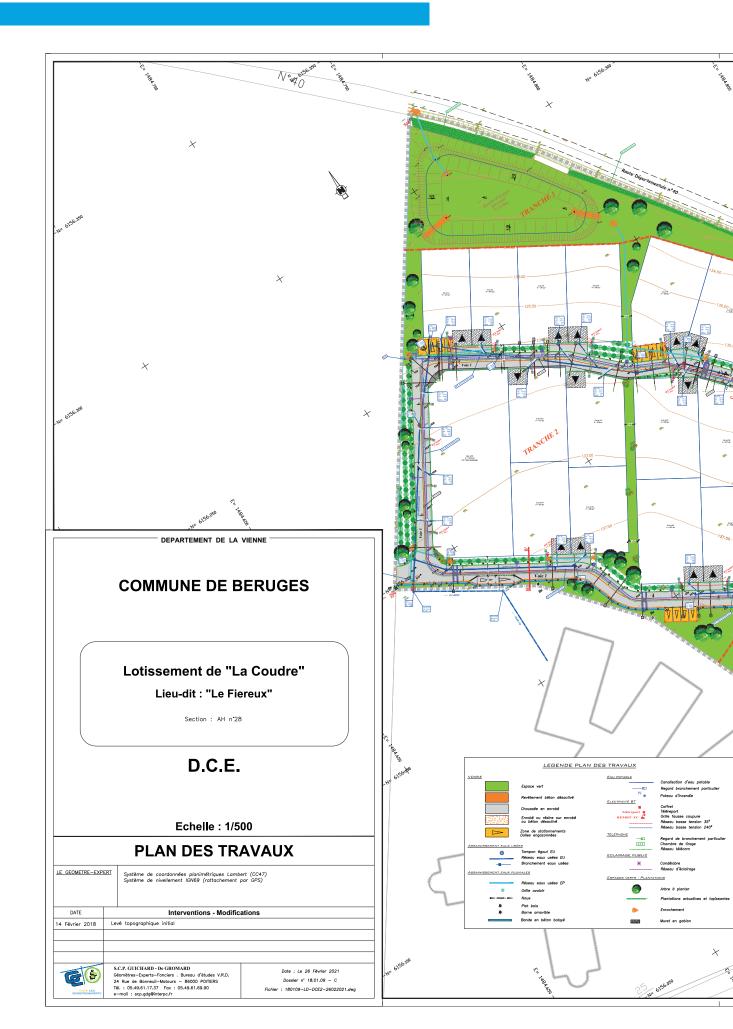




## **RENSEIGNEMENTS:**

Habitat de la Vienne - 33 Rue du Planty JULIE KOESSLER - 06 11 30 35 80 j.koessler@habitatdelavienne.fr

# Plan de masse





# Plan du lot n°18

# **BERUGES** Lotissement "La Coudre" PLAN DU LOT N° 18 Lot n°18 $S = 619 \text{ m}^2$ AH 58 Echelle: 1/500e Plan de situation (sans échelle) Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété Nº PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020 Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup> Superficie = 619 m<sup>2</sup> REFERENCES CADASTRALES Section: AH N° 58 Lieu-dit: "Le Fiereux" **LEGENDE** Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum) Borne O.G.E. Coin de mur Accès véhicules au lot obligatoire Accès véhicules au lot conseillé Cote entre bornes Candélabre Zone non constructible

Date : Le 06 Septembre 2021

Dossier n\* 18.01.09 - A

Fichier: 180109-AM-Bornage+Lots-06092021.dwg



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

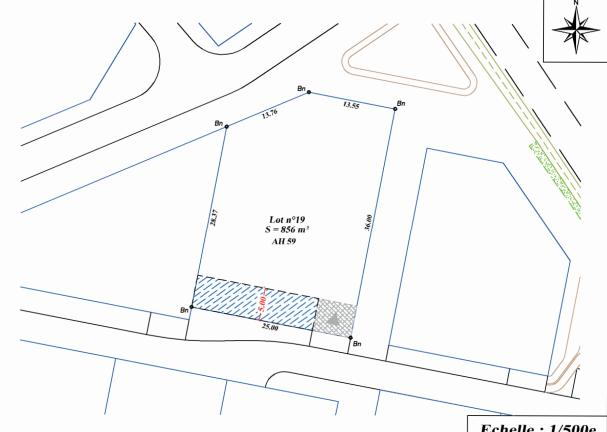
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D.

24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

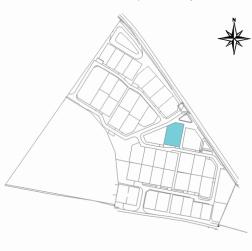
# PLAN DU LOT N° 19

# Lotissement "La Coudre"



Echelle: 1/500e

Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie = 856 m<sup>2</sup>

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 59

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes





Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

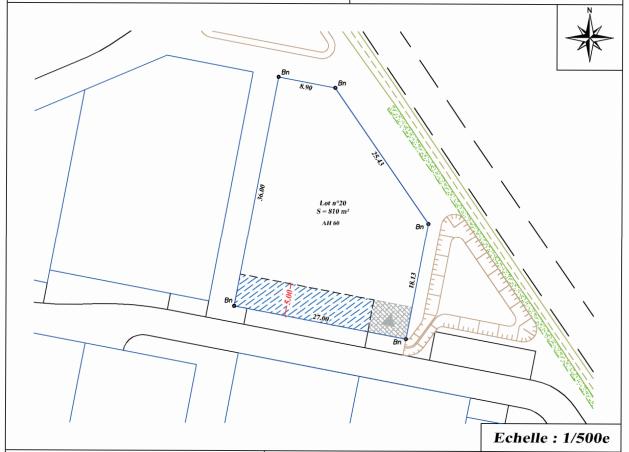
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

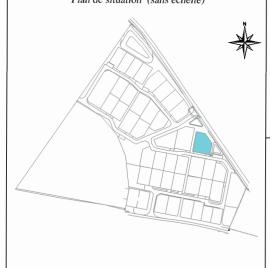
Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 20

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $810 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 60

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Bno Borne O.G.E.

cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes



Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

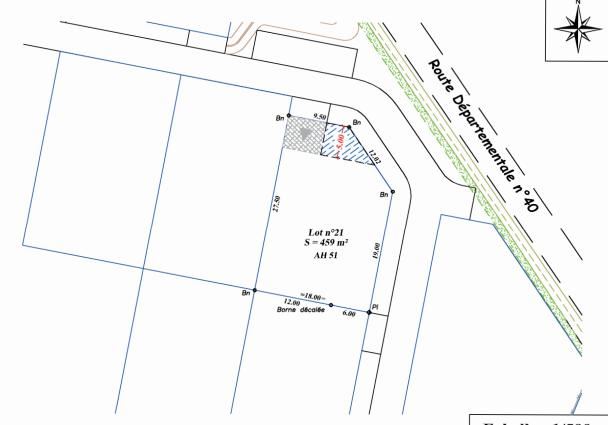
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

Dossier n\* 18.01.09 - A

## PLAN DU LOT N° 21

# Lotissement "La Coudre"



Echelle: 1/500e

Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $459 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 51

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)

Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

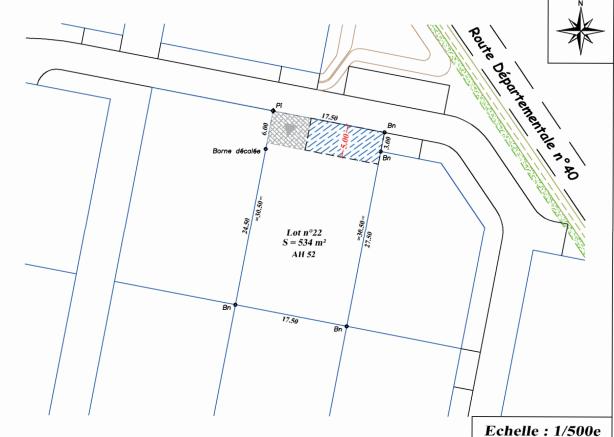
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# BERUGES PLAN DU LOT N° 22

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $534 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 52

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E.
cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes



Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

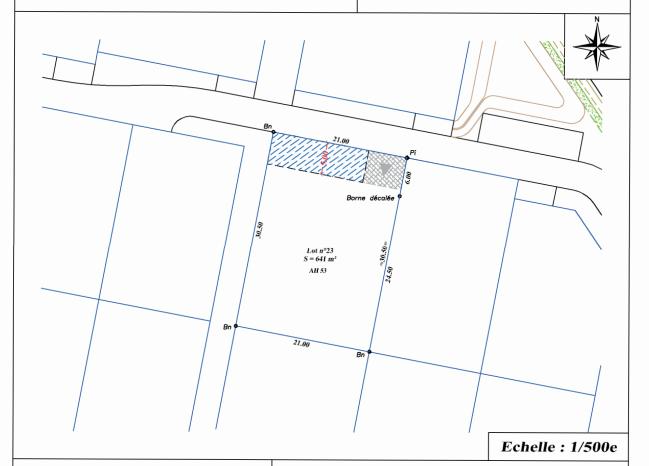
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

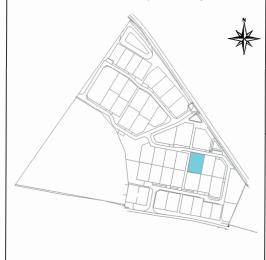
Dossier n\* 18.01.09 — A

# PLAN DU LOT N° 23

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $641 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 53

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes





Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# **BERUGES** Lotissement "La Coudre" PLAN DU LOT N° 24 Lot n°24 $S = 481 \text{ m}^2$ 17.50 Echelle: 1/500e Plan de situation (sans échelle) Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété Nº PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020 Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup> Superficie = $481 \text{ m}^2$ REFERENCES CADASTRALES Section: AH Nº 54 Lieu-dit: "Le Fiereux" **LEGENDE** Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum) Borne O.G.E. Coin de mur Accès véhicules au lot obligatoire Accès véhicules au lot conseillé Cote entre bornes Candélabre Zone non constructible S.C.P. GUICHARD - De GROMARD Date : Le 06 Septembre 2021

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D.

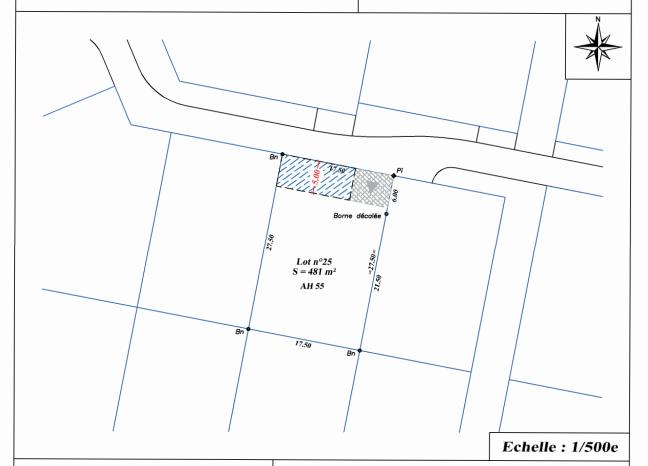
24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Dossier n\* 18.01.09 - A

# **PLAN DU LOT N° 25**

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 13 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $481 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 55

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E.

Coin de mur

=28.49= Cote totale du lo

28.49 Cote entre bornes



Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

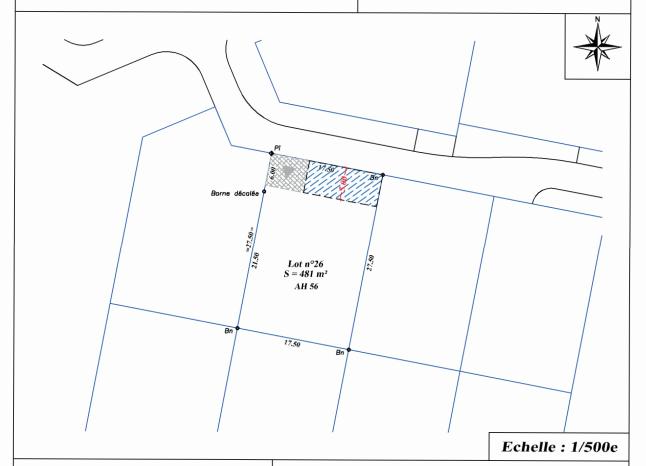
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

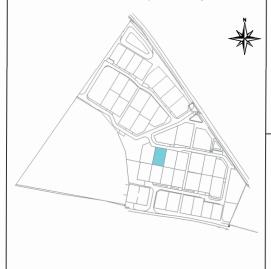
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 26

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $481 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 56

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Bno Borne O.G.E.

cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

\*\*Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

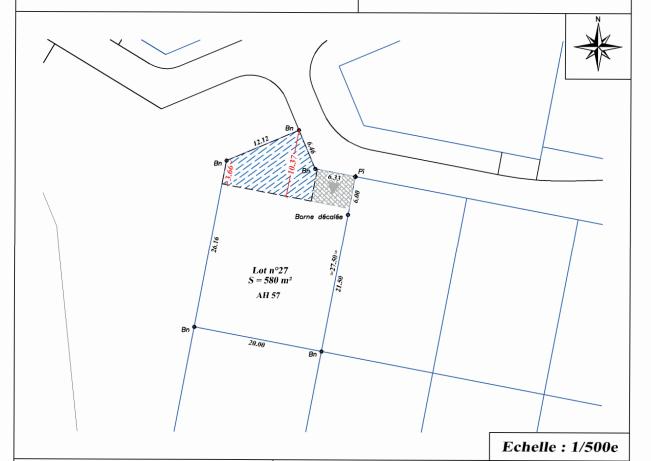
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

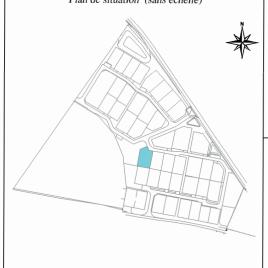
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 27

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $580 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 57

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E.

Coin de mur

Cote entre bornes



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)

Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

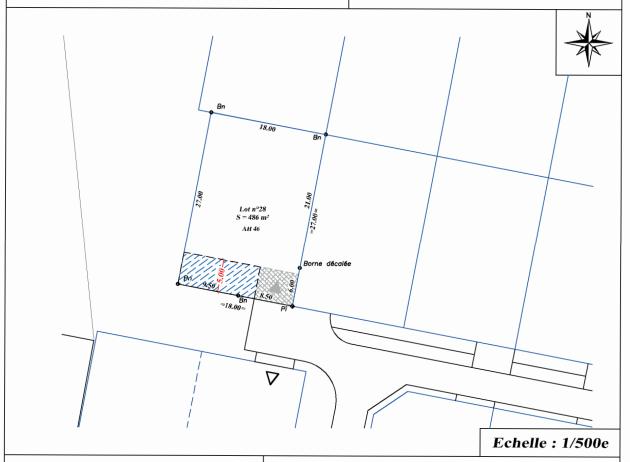
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 28

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $486 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 46

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E.
cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

\*\* Candélabre

Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

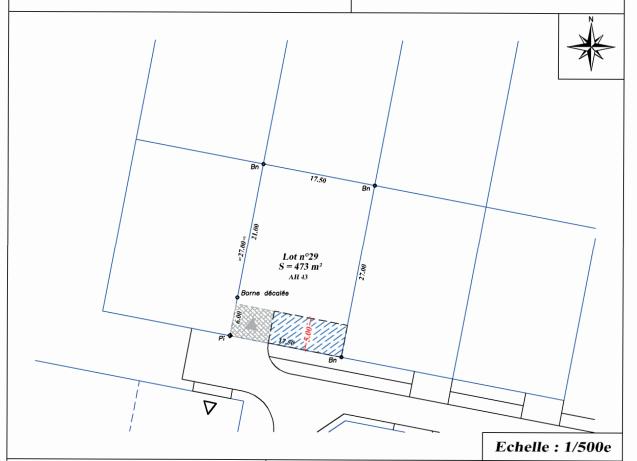
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

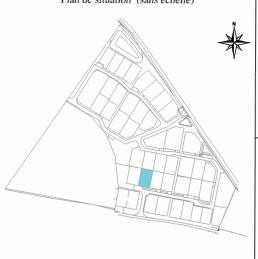
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 29

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $473 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 43

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes





Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

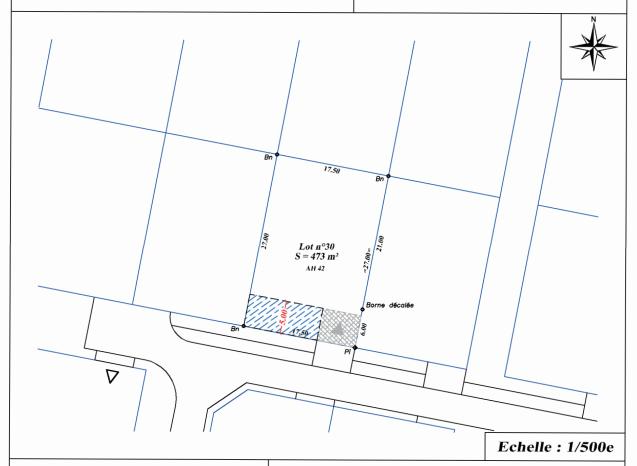
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

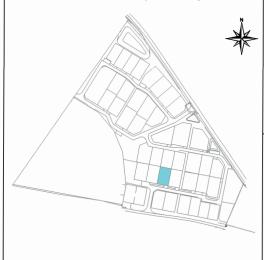
Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 30

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $473 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 42

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### **LEGENDE**

Bn Borne O.G.E.

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

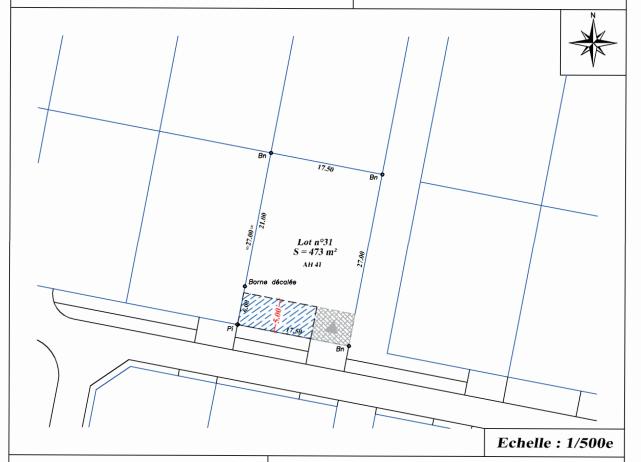
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

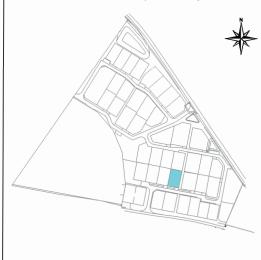
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 31

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $473 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 41

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E.

cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du la

28.49 Cote entre bornes



Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours — 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

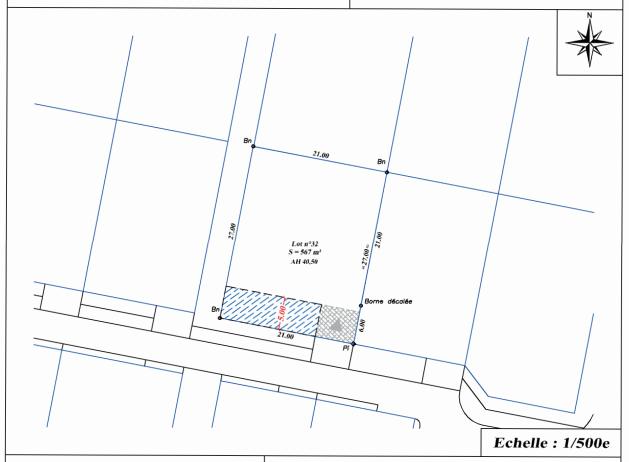
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

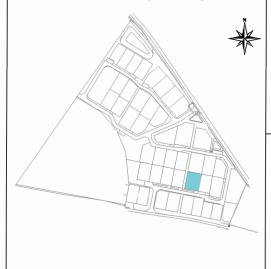
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 32

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $567 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 40 et 50

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Bno Borne O.G.E.
cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

₩ Candélabre

Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

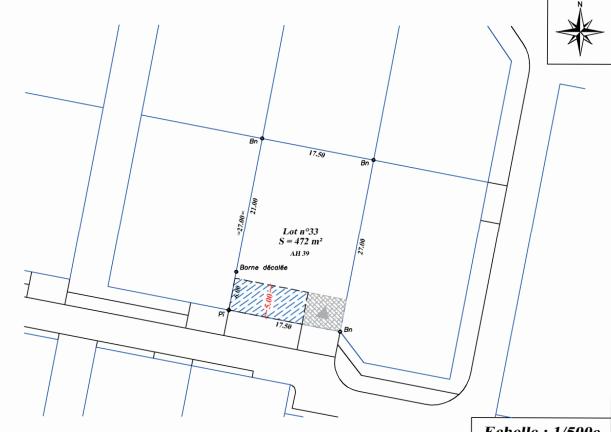
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 33

# Lotissement "La Coudre"



Echelle: 1/500e

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $472 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Section: AH N° 39

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes

Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum) Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé

Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

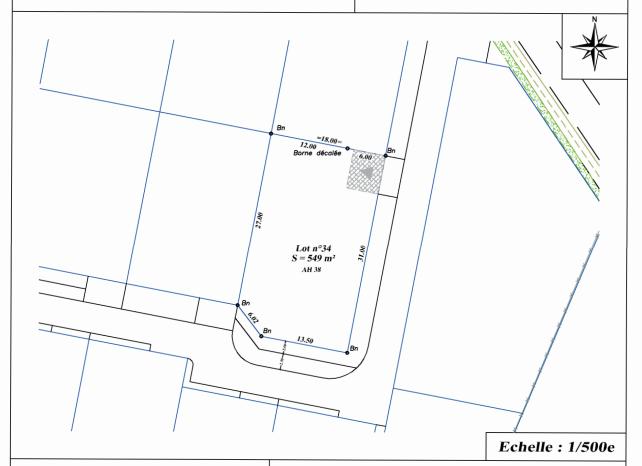
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Plan de situation (sans échelle)

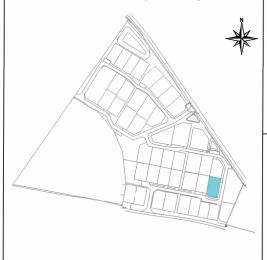
Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 34

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $549 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 38

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Bn Borne O.G.E.

cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

₩ Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

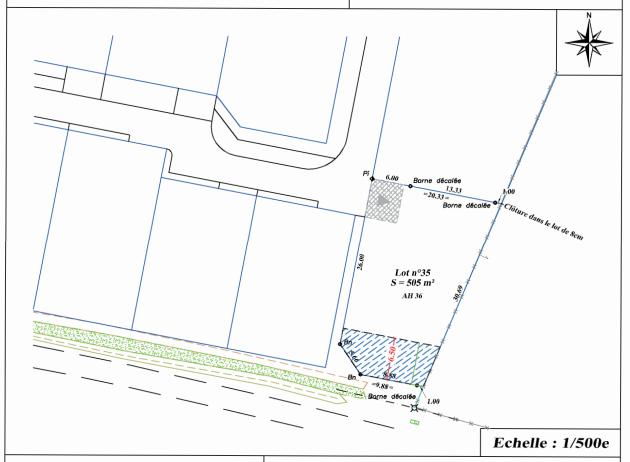
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

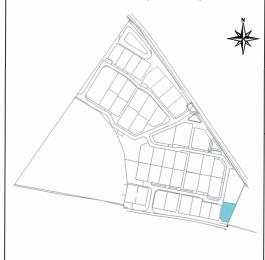
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 35

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $505 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 36

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)

Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé

Zone non constructible

Clôture privative



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

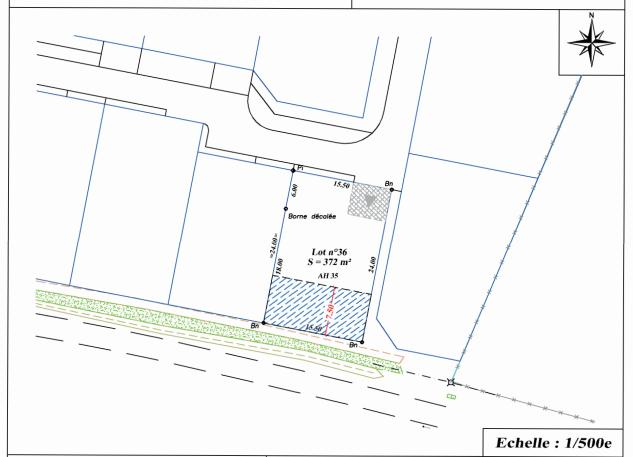
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

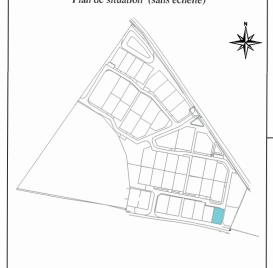
Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 36

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $372 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 35

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### **LEGENDE**

Bn Borne O.G.E.

cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

₩ Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

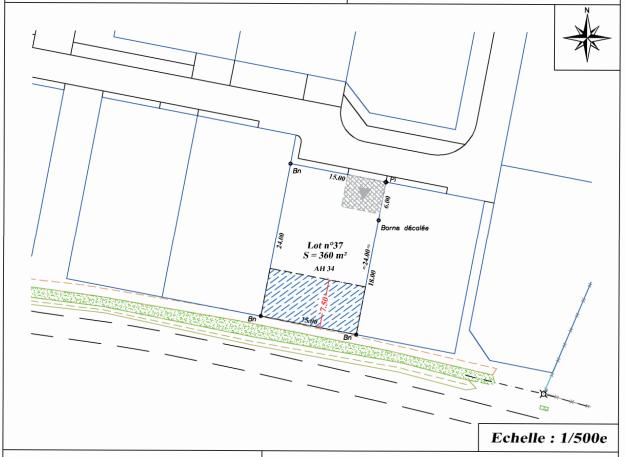
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

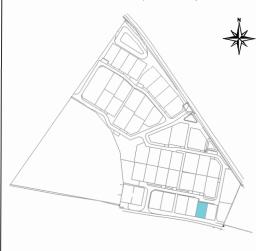
Dossier n\* 18.01.09 - A

## PLAN DU LOT N° 37

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie = 360 m<sup>2</sup>

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 34

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E.

cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lo

28.49 Cote entre bornes

\*

Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

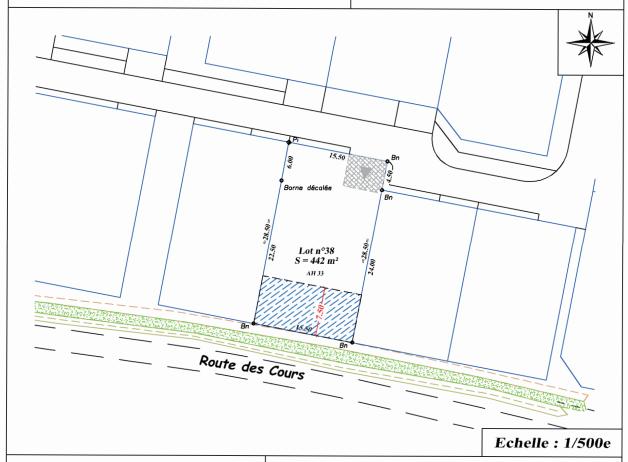
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

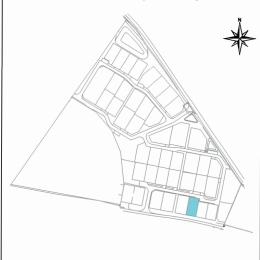
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 38

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $442 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N°33

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Bno Borne O.G.E.
cm Coin de mur

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

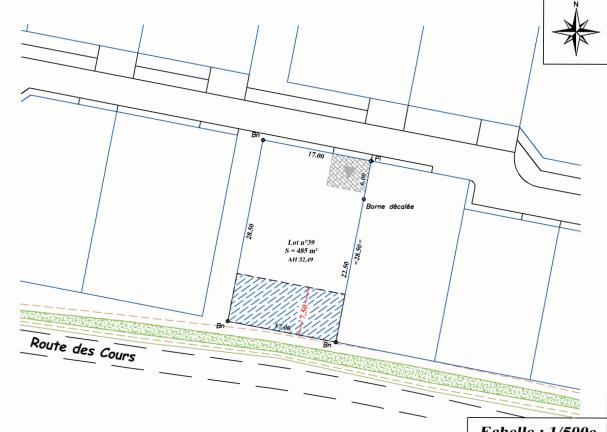
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

Dossier n\* 18.01.09 - A

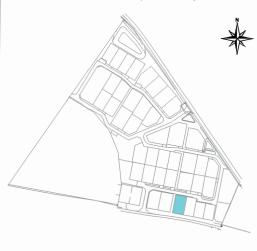
# PLAN DU LOT N° 39

# Lotissement "La Coudre"



Echelle: 1/500e

Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $485 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 32 et 49

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes

Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)

Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé

Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

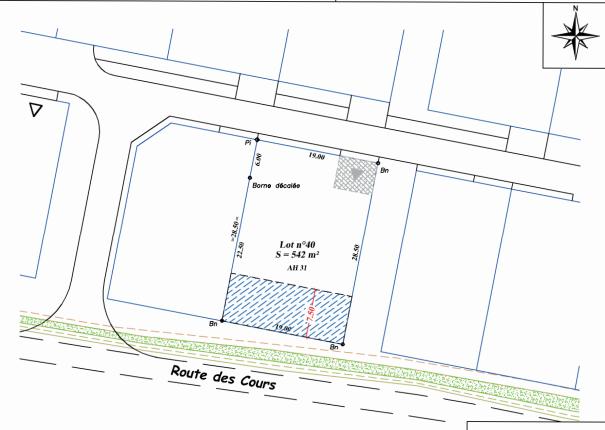
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 40

# Lotissement "La Coudre"



Echelle: 1/500e

Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $542 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 31

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### **LEGENDE**

Bno Borne O.G.E.

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

\*\* Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

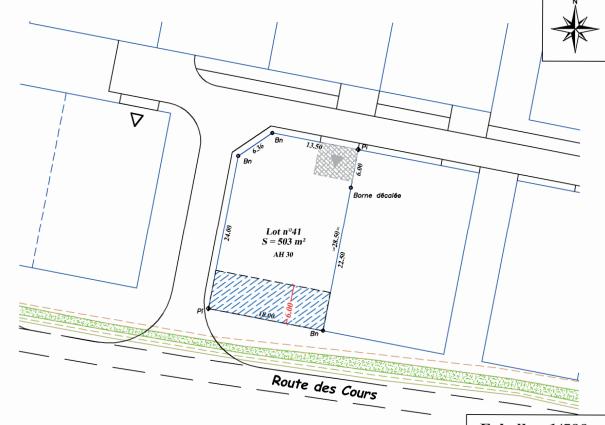
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

Dossier n\* 18.01.09 - A

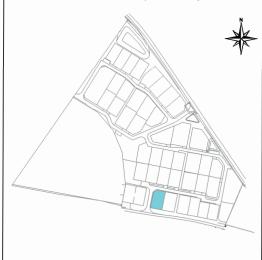
## PLAN DU LOT N° 41

# Lotissement "La Coudre"



Echelle: 1/500e

Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019 Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $503 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 30

Lieu-dit: "Le Fiereux"

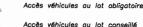
#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

Cote entre bornes



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

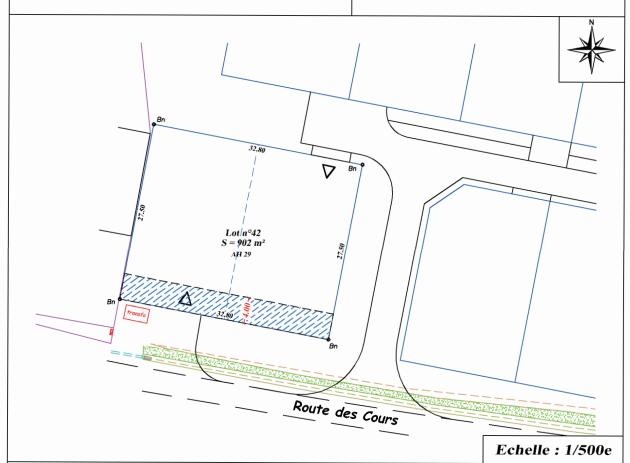
Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

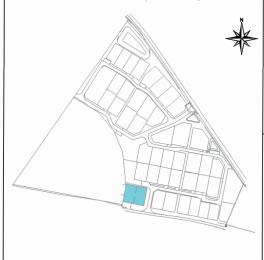
Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 42

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 400 m<sup>2</sup>

Superficie =  $902 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 29

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### **LEGENDE**

Bno Borne O.G.E.

=28.49= Cote totale du lot 28.49 Cote entre bornes

\*\* Candélabre



Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)



Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél. : 05.49.61.17.37 Fax : 05.49.61.69.90

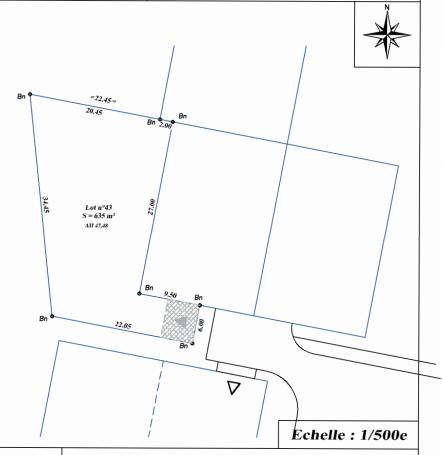
e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021

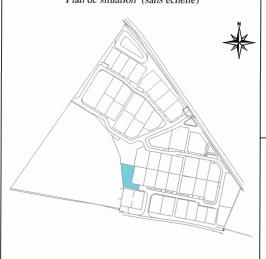
Dossier n\* 18.01.09 - A

# PLAN DU LOT N° 43

# Lotissement "La Coudre"



Plan de situation (sans échelle)



Lotissement autorisé le 22 Mai 2019

Arrété N° PA 86024 18 X0001. Modifié le 23 Décembre 2020

Surface de plancher maximale autorisée = 205 m<sup>2</sup>

Superficie =  $635 \text{ m}^2$ 

#### REFERENCES CADASTRALES

Section: AH N° 47 et 48

Lieu-dit: "Le Fiereux"

#### LEGENDE

Borne O.G.E. Coin de mur

=28.49=

28.49 Cote entre bornes

Emplacement privatif non clos sur rue (emplacement 6.00mx5.00m minimum)

Accès véhicules au lot obligatoire

Accès véhicules au lot conseillé



Zone non constructible



#### S.C.P. GUICHARD - De GROMARD

Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'études V.R.D. 24 Rue de Bonneuil-Matours - 86000 POITIERS Tél.: 05.49.61.17.37 Fax: 05.49.61.69.90

e-mail: scp.gdg@interpc.fr

Date : Le 06 Septembre 2021 Dossier n\* 18.01.09 - A

# Réglement Eco-Hameau de la Coudre

# PRÉAMBULE « PHILOSOPHIE DU PROJET »



Pour vivre bien ensemble sur une même planète.

L'habitat tient une part importante dans les émissions de gaz à effet de serre. Comme dans tous les autres domaines, il faut agir sur nos comportements quotidiens, mais il apparaît aussi qu'une conception adaptée lors des constructions et la mise en œuvre d'équipements performants permet de réduire les factures énergétiques, ainsi que nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous devons créer de l'habitat en s'assurant que le geste de construire aura la plus faible incidence possible sur notre environnement naturel autant aujourd'hui que pour demain.

C'est dans cet esprit que le projet de ce lotissement a été élaboré en éco-hameau. En tout état de cause, sa conception générale, sa composition et les règles qui y sont applicables sont établies dans l'intérêt général et individuel pour minimiser l'impact des constructions sur l'environnement.

Les constructions devront tendre vers la haute performance énergétique, utilisant des matériaux écologiques pour leur construction et des énergies renouvelables pour leurs consommations énergétiques.

#### ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement s'applique au lotissement « Eco-hameau La Coudre » situé sur la commune de BERUGES. Ce règlement complète le règlement de la zone AU m 1 du PLUI de la Communauté Urbaine de Grand POITIERS. Le PLU est consultable en ligne sur le site de Grand Poitiers. C'est la clause la plus contraignante qui s'applique entre les deux documents.

#### 1.1 - Terrain d'assiette Unité foncière

Le terrain est composé de la parcelle n° 28 section AH situé entre la route des cours et la route de Vouillé (D40) proche de l'EHPAD existante.

#### 1.2 – Portée du règlement

Le présent règlement a pour objet d'édicter les règles et servitudes imposées dans l'éco-hameau.

Il est opposable à quiconque détient ou occupe à quelque titre que ce soit une partie du lotissement. Il est applicable en plus des règles générales d'urbanisme du secteur.

Le présent règlement doit être rappelé dans tout acte de vente pour la première vente et également pour les reventes ultérieures.

Toute subdivision de lot est interdite sauf pour les logements locatifs sociaux (ilots A et B) et le lot n°42 à destination médical et paramédical.

#### 1.3 - Type d'occupation autorisé

L'éco-hameau est réservé à l'habitation individuelle sauf le lot 42 à destination médical et paramédical.

Il ne peut y avoir qu'un seul logement par parcelle sauf les lots à destination d'habitat social (ilots A et B) et le lot 42 à destination médical et paramédical qui pourra faire l'objet d'une subdivision en deux lots pour l'implantation d'habitations individuelles si le projet de lot médical n'aboutissait pas.

L'exercice d'une profession type libérale est possible à condition que l'activité soit intégrée dans la même construction que la maison d'habitation.

#### 1.4 – Accès et voirie

Un seul accès véhicule est admis par lot. Chaque co-loti doit aménager son accès en compatibilité avec le plan de composition dans la continuité de l'amorce indiquée. Les ilots A et B peuvent bénéficier d'accès individuels proportionnellement au nombre de logement.

Si le lot 42 devait être divisé un accès se fera par la rue des Cours tel indiqué au plan de composition, le deuxième accès se fera par la voie interne au lotissement situé au nord du lot.

#### 1.5 – Desserte par les réseaux

Toute construction sera raccordée au réseau public de distribution d'eau potable.

Cependant, pour des besoins non alimentaires, un apport par alimentation autonome avec de l'eau pluviale est préconisé (arrosage, nettoyage, .....) en respectant la règlementation sanitaire et les arrêtés ministériels.

Le raccordement au réseau d'eaux usées est obligatoire. Un tampon de visite sera réalisé en limite de propriété par l'acquéreur du terrain entre réseau privé et public.

Chaque parcelle devra traiter la totalité des eaux pluviales des constructions par infiltration sans évacuation dans les parcelles collectives ou la voirie publique (cf. schéma du dispositif de rétention des eaux pluviales en annexe).

Toute construction sera raccordée au réseau public d'électricité avec un coffret incorporé à un muret ou une haie. Cependant, il est préconisé l'installation de panneaux photovoltaï ques pour la production ou l'autoconsommation d'électricité.

#### **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS BATIMENTS**

Les règles des articles 6 à 10 du PLUI zone AU m 1 s'appliquent.

#### 2.1 - Implantation, intégration harmonieuse dans l'éco-hameau

L'implantation des constructions et garages devra respecter les zones non constructibles indiquées au plan de composition.

Le niveau fini du rez-de-chaussée des constructions devra se situer au-dessus du niveau de la route d'accès à la parcelle. Une pente minimum de 2% est demandée. En cas d'impossibilité au regard de la pente du terrain, un dispositif de récupération des eaux de pluie venant de la voirie sera mis en place.

Toute construction devra respecter un recul minimum de 3 mètres par rapport à la limite des terrains du voisin afin de respecter l'ensoleillement de chaque parcelle sauf les ilots A et B et le lot 42.

Les parcelles à destination d'habitat social pourront avoir des constructions en limite de propriété par rapport aux voies. Les parcelles situées dans les angles de voies (exemple lots n°21 ou 34) peuvent avoir des constructions en limite de propriété de la parcelle voisine latéralement.

Les garages de 30 m² maximum pourront être construits en limite de propriété avec une hauteur maximum à l'égout du toit de 3 mètres du mur en limite.

#### 2.2 - Emprise au sol

Ce lotissement ayant l'ambition d'être un éco-hameau, la priorité doit être donné à un bon équilibre entre surface construite ou imperméabilisée et surface d'espaces verts.

L'emprise au sol compris la construction, les terrasses, les piscines, les abris de jardin et la voirie étanche (voirie autre que celle définie à l'art. 33) ne doit pas dépasser 50 % de la surface.

#### 2.3 - Hauteur des constructions

Les maisons peuvent être de plain-pied ou avec un seul étage (R + 1). La hauteur maximum à l'égout de toit ou à l'acrotère est de 6,50 mètres.

#### 2.4 - Garage et parking

Le stationnement de deux véhicules et des vélos sera de préférence prévu sur la parcelle (6m x 5m) soit deux places ou un garage et une place (3m x 5m). Cet espace de stationnement pourra rester non clos.

# **ARTICLE 3 – DISPOSITIONS MATERIAUX « ECO – HAMEAU »**

#### 3.1 - Impact des constructions sur l'environnement

Un des buts de « l'éco-hameau » est de limiter l'impact négatif de l'urbanisation sur l'environnement.

Aussi, il est préconisé de construire en respectant la topographie de la parcelle. Le niveau naturel du sol ne pourra pas être modifié de façon importante par des déblais ou remblais. Une différence de 1 m par rapport au terrain naturel est un maximum.

Les habitations seront construites selon des principes bioclimatiques à partir de matériaux naturels (bois, terre cuite, pierre...) et comme décrit ci-dessous.

#### 3.2 - Aspect extérieur des maisons

La directive « Eco-hameau » de ce lotissement ne signifie pas une obligation « traditionnelle » de l'aspect extérieur des maisons.

Une conception innovante avec une architecture contemporaine est parfaitement compatible. La philosophie innovatrice de ce lotissement doit se retrouver en termes de volume et d'aspect des façades.

En terme de volume, les pentes de toitures seront entre 15 et 30°, exceptions faites des toitures-terrasse dans les cas autorisés au 3.3. et des toitures zinc.

Afin d'optimiser les apports solaires, une ou plusieurs grandes baies vitrées pour la pièce à vivre est autorisée pour toutes les maisons.

Les façades ou pignons sur rue ne devront pas être aveugles.

#### 3.3 - Matériaux autorisés et interdits

Les matériaux écologiques naturels et recyclables sont préconisés.



#### Gros œuvre

L'ossature des constructions peut être en tous matériaux naturels de type paille, chanvre, bois, ... ou en en briques, pierres ou métal. La construction en agglos de ciment n'est pas possible sauf pour les soubassements.

#### Couverture

Les couvertures (hors terrasses plates) seront en tuiles terre cuite type romane de teinte naturel (pas de tuiles colorées ou blanches ou noires). Les couvertures peuvent être également en zinc ou en bac acier imitation zinc de teinte sombre.

Les terrasses plates ne sont acceptées que si elles sont végétalisées (sauf si couverture en panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques). La végétalisation n'est pas obligatoire sur le garage dans la cas ou la toiture-terrasse de l'habitation principale est végétalisées.

Les autres types de couverture (tuiles béton, panneau fibrociment, tôle, shingle, bardeau,...) sont interdits même ceux essayant d'imiter les tuiles.

Les descentes d'eau seront en zinc ou en aluminium (pas de PVC).

#### Menuiseries

Les menuiseries extérieures seront en bois ou en aluminium laqué ou en acier peint de couleur sombre. Les menuiseries en PVC sont proscrites. Les volets battants seront en bois ou en aluminium (blanc interdit). Les volets roulants pourront être en PVC à condition que les coffres soient cachés non apparent en façade.

Les portes de garage seront en bois ou métallique.

#### **Enduit**

Les enduits seront de préférence grattés ou lissés de couleur claire ton pierre locale.

#### **Bardage**

Les bardages bois (ou imitation bois reconstitué) sont autorisés sous forme de clins de teinte naturelle (bois non peint) ou de couleur après accord de la Commission d'Urbanisme de la commune.

Les bardages métalliques (zinc ou imitation zinc) sont possibles. Les façades en briques apparentes sont possibles.

Les bardages ciment en plaque sont interdits ainsi que les tôles.

#### **Voirie / terrasses**

La voie d'accès à l'habitation et la place de jour à l'intérieur du lot seront réalisées en revêtement perméable (graviers, enrobé ou béton poreux, dalles de gravillons éparses, ...).

L'ensemble des terrasses et dalles extérieures imperméabilisées ne pourront être supérieures à 22m².

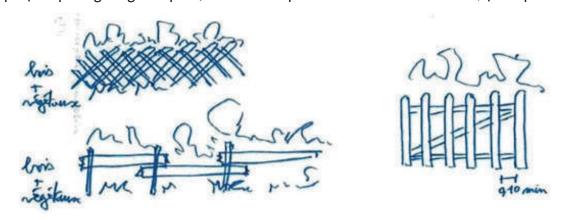
La séparation des parcelles par des clôtures n'est pas obligatoire mais si des clôtures sont réalisées, elles devront être choisies dans les modèles décrits et noyés visuellement dans de la végétation.

La hauteur maximum des clôtures en limite est de 1,60 mètre. Un sous-bassement de hauteur 7cm est autorisé, il comportera un passage pour la petite faune.

La clôture sera composée de grillage simple torsion vert, avec une haie végétale, ou d'une haie simple avec barrière bois.

Les portails seront en bois ou métallique (aluminium ou acier) ; le PVC n'est pas autorisé. Les piliers pourront être en béton.

Chaque fois qu'un grillage est posé, une haie est plantée sur le même linéaire (cf. croquis ci-contre).



## ARTICLE 4 – ENERGIE ET TRAITEMENT DE L'EAU

Les logements seront conçus en étudiant l'orientation pour limiter la consommation énergétique de chaque foyer.

La conception favorisera les ouvertures au sud pour optimiser les apports solaires. L'isolation et l'inertie thermique, en particuliers, seront étudiées.

Pour le chauffage et la production d'eau chaude, le solaire est préconisé mais des apports d'autres énergies renouvelable (bois, géothermie) sont souhaitables. Le pétitionnaire doit prévoir obligatoirement une solution renouvelable partielle au choix : bois, solaire, photovoltaïque ou géothermie.

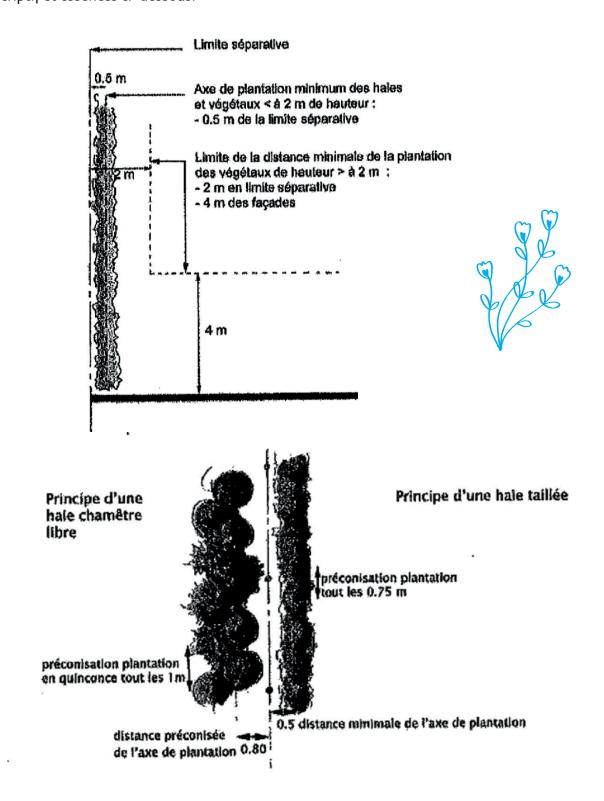
La production d'électricité par cellules photovoltaïques est préconisée sur les toits ou les toits-terrasses, surtout en autoconsommation.

La récupération d'eaux pluviales pour un usage personnel dans un stockage approprié est obligatoire. Les déchets verts seront traités par composteur ou amenés en déchetterie.

# ARTICLE 5 – ESPACE JARDIN/PLANTATIONS – ABRI DE JARDIN – PISCINE

Dans l'espace privatif jardin, il est demandé de prévoir de la prairie et quelques arbres régionaux (de préférence fruitiers).

Les haies mono-espèces sont interdites. Les haies seront champêtres ou taillée en arbustes variés de préférence florifère selon descriptif et essences ci-dessous.



#### Palette indicative des essences :

#### Arbustes pour haie taillée en limite séparative de 1 à 3 mètres.

L'aspect visuel de ce type de haie sera moins champêtre. Elles pourront être de forme libre ou taillée sans pour autant ne pas dépasser 1,80 m de hauteur.

PERSISTANT: CADUC:

Abélia : ABELIA grandiflora Arbres aux papillons : Buddleia davidii

Buis commun : BUXUS sempervirens Corète du japon : KERRIA japonica Fortsythia

Cotoneaster : COTONEASTER lacteus Groseiller : RIBES alpinum

Osmanthe: OSMANTHUS burkwoodii Symphorine: SYMPHORICARPOS albus

Mahonie: MAHONIA aquifolium Seringat des jardins: PHILADELPHUS coronarius

Laurier tin: Vibirnum tinus

Fusain du japon : EUONYMUS japonica LONICERA nitida

Laurier du Portugal : PRUNUS lusitanica Pittospore : PITTOSPORUM tobira Eleagnus : ELAEAGNUS ebbingei

Troène: LIGUSTRUM vulgare atrovirens

#### Arbustes champêtres pour haie en limite séparative de 1 à 3 mètres

Les arbustes ci-dessus ont un caractère champêtre très marqué, les haies pourront être laissées en port libre sans pour autant dépasser 1,80 m de hauteur.

CADUC: MARCESCENT:

Baguenaudier : COLUTEA arborescens Charmille : CARPINUS betulus Cornouiller blanc : CORNUS alba

Cornouiller sanguin : CORNUS sanguinea Fusain d'Europe : EUONYMUS europaeus

Noisetier : CORYLLUS avellana Prunellier : Prunus spinosa Rosier rugueux : ROSA rugosa

Troène vulgaire : LIGUSTRUM vulgare Viorne lantane : VIBURNUM lantana Viorne obier : VIBURNUM opulus

Les abris de jardin seront en bois ou métallique.

Les éventuelles piscines seront de petites tailles (inférieures à 15m²) avec des matériaux naturels en margelle et terrasses (bois, pierre).

# **ARTICLE 6 – DECHETS DE CHANTIER**

Les déchets de chantier ne seront ni incinérés sur place, ni enfouis dans le sol.

La totalité de ces déchets doivent être triés. Les matériaux inertes, type brique ou tuiles terre cuite, peuvent être réemployés en remblai après concassage.

Les matériaux non ré-employables seront amenés en déchetterie (plâtre, tuyaux, fils, cartons, sacs, métaux, gaines,.....).



# **TERRAINS À BÂTIR** TRANCHE 1 : DE 360 à 900 m²

# Devenez propriétaire à BERUGES

**PRIX DE VENTE TTC** 

**SURFACE TERRAIN** 

en m<sup>2</sup>



	enni	
Lot 18	619	43 600 €
Lot 19	856	53 900 €
Lot 20	810	52 700 €
Lot 21	459	37 100 €
Lot 22	534	41 400 €
Lot 23	641	45 000 €
Lot 24	481	37 400 €
Lot 25	481	37 400 €
Lot 26	481	37 400 €
Lot 27	580	42 600 €
Lot 28	486	39 200 €
Lot 29	473	38 200 €
Lot 30	473	38 200 €
Lot 31	473	38 200 €
Lot 32	567	36 500 €
Lot 33	472	38 100 €
Lot 34	549	42 500 €
Lot 35	505	40 200 €
Lot 36	372	32 000 €
Lot 37	360	31 000 €
Lot 38	442	36 600 €
Lot 39	485	39 100 €
Lot 40	542	42 000 €
Lot 41	503	40 000 €
Lot 42	902	RÉSERVÉ
Lot 43	634	44 600 €

Contact : Julie KOESSLER © 06 11 30 35 80

**HABITAT** 

L'habitat en toute sérénité

j.koessler@habitatdelavienne.fr www.habitatdelavienne.fr





# **NOTES**



# **DOSSIER DE PRESENTATION**

#### www.habitatdelavienne.fr







# **LE CHANTIER**

Maîtrise d'Ouvrage: HABITAT DE LA VIENNE





Avec près de 12 000 logements, une présence dans 204 communes et 159 collaborateurs, Habitat De La Vienne est le premier bailleur de la Vienne et affiche en 2020, un taux de satisfaction de près de 92 % auprès de ses locataires. Premier investisseur sur les programmes de rénovation urbaine, producteur de logements familiaux, constructeur d'EHPAD et résidences socio-médicales, Habitat De La Vienne se lance dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU2). Signataire des contrats de ville, Habitat de la Vienne accompagne aussi les collectivités dans la prise en compte et le traitement des Nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), développe une offre en accession. Enfin, Habitat de la Vienne devient aménageur et commercialise des lots à bâtir.

